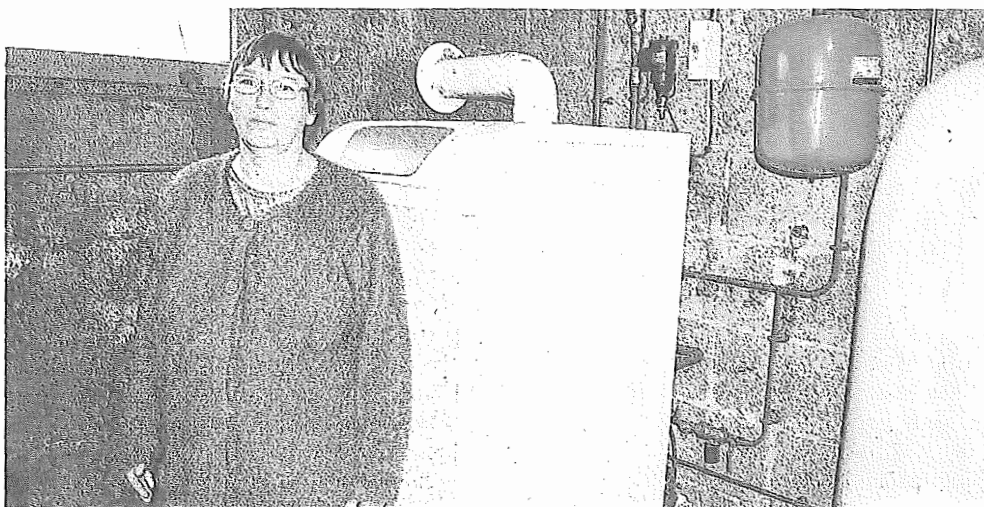


BERLENCOURT-LE-CAUROY // Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Patricia Chrétien a bénéficié de 62 % d'aides



Elle se chauffait auparavant au charbon et maintenant au fuel.



Les Campagnes de l'Artois ont participé à hauteur de 839 euros.

Une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) est en cours sur les communes de l'ex-2 Sources. Elle permet aux propriétaires et bailleurs de lancer des travaux de rénovation des logements très dégradés, d'amélioration thermique et de mise aux normes. Les aides varient entre 25 et 65 %.

Patricia Chrétien en a profité presque à taux plein.

Ce type de dispositif peut sembler complexe et beaucoup pensent ne pas être éligibles. Même les foyers modestes peuvent pourtant en bénéficier. La preuve avec Patricia Chrétien.

Pour changer son chauffage central et installer une VMC, le montant des travaux s'élevait à 16131 euros. Cette habitante, aux petits moyens,

était éligible à l'OPAH et a ainsi bénéficié de 62 % de subventions. Pour le reste, *« j'ai fait un emprunt. J'avais peur que la banque ne me le refuse au vu de mes revenus car je gagne moins de 1000 euros par mois. Mais pour des travaux, l'accord a été donné tout de suite »*. Les économies d'énergie de Patricia Chrétien sont estimées à 61 % sur sa consommation annuelle, ce qui lui a donné droit en plus à une aide de la région (1500 euros). En effet,

pour que cette dernière soit allouée, il faut une économie supérieure à 35 %. Finalement, elle n'a dû déboursier de sa poche qu'un peu plus de 6000 euros.

Avec une avance de subvention

Elle n'a pas eu à avancer quoi que ce soit: *« j'ai demandé une avance de subvention, elle m'a été accordée »*. Concrètement, 70 % lui ont été versés avant les travaux et 30 %, après le chantier

en juillet. Concernant les démarches administratives, Mme Chrétien a été accompagnée de A à Z car *« l'ordinateur, ce n'est pas mon truc alors dès que j'avais un problème, je pouvais appeler »*. Inhari peut en effet effectuer les démarches informatiques, sous mandat.

À ce jour, 82 dossiers ont été déposés et 67 sont agréés. Ces dossiers validés représentent 1557826 euros de travaux. 146 visites diagnostics ont été

réalisées, 274 propriétaires ont pris contact avec un opérateur. L'OPAH est en cours jusqu'en octobre 2021. Si vous souhaitez davantage de renseignements, des permanences ont lieu dans les mairies de Grand-Rullecourt (les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14h à 17h) et de Pas-en-Artois (les 2^e et 4^e mercredis de 14h à 17h).

Sophie Diers

Pour prétendre à ces aides, il faut que votre logement ait plus de 15 ans.